

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Pharmaciens, médecins généralistes,
sages-femmes

Date : 19 mars 2024

Contraception d'urgence et préservatifs

Contexte

Une récente étude portant sur l'année 2023 a été réalisée sur la délivrance de la contraception d'urgence et les préservatifs dans le département.

➤ Contraception d'urgence

6247 pilules ont été délivrées.

67% des délivrances sont anonymes.

Parmi les femmes ayant renoncé à l'anonymat, 13% des femmes ont eu recours deux fois à la contraception d'urgence, et 6% entre 3 et 15 fois dans l'année. La moitié d'entre elles n'ont eu aucun suivi médical.

➤ Préservatifs

5124 boîtes ont été prise en charge pour des jeunes de moins de 26 ans dont 55% anonymement.

Rappel des conditions de facturation

Nous constatons toujours de nombreux rejets de facturation sur ces prestations.

Pour rappel :

NIR à utiliser en cas d'anonymat : 2 55 55 55 211 042 25 ou 1 55 55 55 211 042 75

Prescripteur : 21199999 0

Prestataire : Numéro Assurance Maladie de l'officine

Code exonération : DIV ou 3.

Code prestation pour les préservatifs : PRV

Code prestation pour la pilule du lendemain : CIP.

Accompagnement des assurés

Nous vous recommandons de diffuser auprès de vos patients, le flyer en annexe lors de la délivrance de ces produits. Vous pouvez le commander auprès de CESPARM.



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Direction des professionnels de santé

À quel moment du cycle peut-on utiliser la contraception d'urgence ?

- ➔ La contraception d'urgence peut se prendre à tout moment du cycle.
- Il existe toujours un risque de grossesse après un rapport non protégé, quelle que soit la période du cycle où a eu lieu ce rapport (même pendant les règles).

Est-il normal d'avoir de petits saignements après la prise de la contraception d'urgence ?

- ➔ Oui, cela est fréquent.
- Ils sont en général peu abondants et ne durent que quelques jours. Ils ne doivent pas être confondus avec les règles (attendre la date prévue). S'ils persistent, consultez un médecin.

Le saviez-vous ?

Il est possible pour les mineures et les jeunes femmes de moins de 26 ans d'obtenir une contraception régulière comme la pilule, l'implant ou le dispositif intra-utérin (stérilet) de façon gratuite (et protégée par le secret pour les mineures) :

- À la pharmacie, sur présentation d'une ordonnance d'un médecin ou d'une sage-femme.
- La consultation médicale et les examens de biologie sont également gratuits. Ils sont confidentiels pour les mineures.
- Dans les centres de santé sexuelle. Coordonnées par département sur www.ivg.gouv.fr/les-centres-de-planification.html.

La contraception d'urgence

Votre pharmacien vous informe et vous conseille anonymement

Contacts utiles

Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
(anonyme et gratuit)

Sida Info Service : 0 800 840 800
(anonyme et gratuit)

**Sexualités - Contraception - IVG :
0 800 08 11 11**
(anonyme et gratuit)

Pour en savoir plus :

<https://www.questionsexualite.fr/choisir-sa-contraception>
www.filsantejeunes.com
www.planning-familial.org
www.sida-info-service.org
www.ameli-sante.fr – www.ameli.fr
www.cespharm.fr

Ont participé à l'élaboration de cette brochure : l'Association Française pour la Contraception, Fil Santé Jeunes, le Planning Familial, la Médecine de l'Adolescent (Bicêtre) et l'Ordre National des Pharmaciens.

Votre pharmacien vous conseille

Votre pharmacien vient de vous délivrer un contraceptif d'urgence. C'est un médicament qui permet de diminuer fortement (mais non totalement) le risque de grossesse après un rapport non ou mal protégé. Il est d'autant plus efficace qu'il est pris rapidement après le rapport non protégé.

Actuellement, tous les médicaments de contraception d'urgence peuvent être obtenus en pharmacie sans ordonnance. Pour les mineures, ils sont gratuits et délivrés de façon anonyme. Comme pour tout médicament, il est recommandé de lire la notice contenue dans la boîte.

N'hésitez pas à questionner votre pharmacien. Il est là pour vous informer et vous conseiller en toute confidentialité.

Attention

L'utilisation de la contraception d'urgence doit rester occasionnelle. Elle ne permet pas d'éviter une grossesse dans tous les cas et ne peut remplacer une contraception régulière associée à un suivi médical.

Attention

La contraception d'urgence ne protège pas contre les IST (infections sexuellement transmissibles) notamment le SIDA et l'hépatite B. Seule l'utilisation des préservatifs vous apporte une protection contre les IST.

Un test de dépistage (SIDA) peut être effectué gratuitement dans les centres de dépistage (CeGIDD), dans certains centres de santé sexuelle. Ce test peut être également réalisé dans les laboratoires de biologie médicale (test pris en charge à 100% avec ou sans prescription médicale).

Comment prendre le contraceptif d'urgence ?

Quel que soit le médicament, le traitement nécessite la prise d'un seul comprimé.

- Prenez le comprimé **le plus tôt possible** après le rapport sexuel non protégé **et au plus tard :**

- **dans les 3 jours** après le rapport si le comprimé contient du lévonorgestrel
- **dans les 5 jours*** après le rapport si le comprimé contient de l'ulipristal acétate.

- **En cas de vomissements** survenant dans les **3 heures** après la prise du comprimé, **il est nécessaire de prendre un comprimé de remplacement** (retournez voir votre pharmacien).

Quelques effets indésirables peuvent survenir après la prise (nausées, maux de tête ou de ventre, petits saignements, tensions des seins...). Ils disparaissent en général rapidement. En cas de doute, parlez-en à votre pharmacien ou à votre médecin.

* La pose d'un dispositif intra-utérin (stérilet) est également très efficace en contraception d'urgence pendant ces 5 jours. À cet effet, consultez un médecin ou une sage-femme.

Après la prise : que faire ?

- Si vous pensez avoir pris, en plus du risque de grossesse, un risque de contamination par le VIH (virus du SIDA), contactez immédiatement : SIDA INFO SERVICE (Tél. : 0 800 840 800), ou les urgences d'un hôpital. En effet, **dans les 48 h suivant le rapport**, un traitement préventif peut, dans certains cas, vous être proposé.

- **Jusqu'au retour des règles, utilisez à chaque rapport une contraception locale (préservatifs...)** car la contraception d'urgence n'agit que pour les rapports qui ont eu lieu **AVANT** la prise du comprimé.

- Si vous avez pris la contraception d'urgence suite à un oubli de pilule, prenez le dernier comprimé oublié dès constatation de cet oubli et continuez la prise régulière de votre pilule à l'heure habituelle. Jusqu'au retour des règles et au maximum pendant 14 jours, utilisez, à chaque rapport, un préservatif.

- Prenez rendez-vous auprès d'un médecin, d'une sage femme ou dans un Centre de santé sexuelle pour une consultation qui vous permettra :

- de choisir une contraception régulière plus efficace qui pourra être associée aux préservatifs indispensables pour prévenir les IST ;
- de vérifier que vous n'avez pas été contaminée par une IST (SIDA, hépatite B, chlamydiae, herpès génital...).

Comment savoir si la contraception d'urgence a été efficace ?

En surveillant l'apparition des prochaines règles.

- Leur date peut être légèrement modifiée (de quelques jours) par la prise du contraceptif d'urgence. **Mais en cas de retard supérieur à 7 jours, il est nécessaire de faire un test de grossesse et de consulter un médecin.**

Attention

➤ Si vous ne pouvez pas prévoir la date de vos règles parce qu'elles sont irrégulières, faites un test de grossesse 3 semaines après la date du dernier rapport non protégé.

➤ Si vos règles arrivent à la date prévue **MAIS vous paraissent anormales** (moins abondantes, de durée prolongée...) ou **accompagnées de douleurs inhabituelles, consultez rapidement un médecin.**